



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 février 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Mars 1999

**Concours pour la conception et la réalisation d'un ensemble de trois
tapisseries murales pour l'Hôtel de Ville**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99093

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999

Développement Action Culturelle

**Concours pour la conception et la réalisation d'un ensemble de
trois tapisseries murales pour l'Hôtel de Ville**

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Ainsi que nous l'avons évoqué lors de notre séance de janvier dernier, il apparaît souhaitable d'acquérir trois tapisseries nouvelles qui pourraient prendre place dans la montée des escaliers d'honneur du grand hall de notre mairie, à l'occasion du passage à l'an 2000.

Afin de réaliser cette opération, il convient d'organiser un concours en application des dispositions du Code des Marchés Publics (article 279 I).

Cette procédure implique la nomination d'un jury composé d'élus et de personnes compétentes dans la matière faisant l'objet du concours.

Le Conseil Municipal désignera le lauréat après avis du jury.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à lancer la consultation,
- approuver le règlement du concours,
- approuver la liste des membres du jury, à savoir :
 - le Maire, Président de droit, ou son représentant Monsieur G. FRAPPIER, Adjoint au Maire,
 - les 5 conseillers membres de la Commission d'Appel d'Offres :
(M. GAUDUCHON, M. SAMOYAU, M. GENDREAU, M. PILLET, M. VITELLINI)
ou leurs suppléants (M. DELAGARDE, M. LEON, M. ALAZARD, M. ROUILLE, M. GUERET)
 - des personnalités désignées en raison de leur compétence en la matière :
 - Madame N. PINSON, Adjointe au Maire chargée de la Culture
 - Madame M.V. COURCOUL, artiste lissier et responsable de l'école municipale d'arts plastiques
 - Monsieur C. GENDRON, Conservateur en Chef des Musées de Niort
 - Madame SCAON, Conservateur des Musées de Rochefort

Assistent d'autre part au jury, sans voix délibérative :

- le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ou son représentant,
- Monsieur le Trésorier Principal Municipal, ou son représentant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON